

Conférence « Le Cluster maritime Nouvelle-Calédonie (CMNC) »

Thème : Pour quelles raisons et dans quels buts fédérer les acteurs calédoniens de la mer ?

Proposée par : Trinôme académique – cycle 2014 consacré à « La mer et ses enjeux »

Lieu : amphithéâtre – base navale – Pointe Chaleix

Date : mercredi 08 octobre 2014

Horaire : 14h00-15h50

Partie I

Intervenant : Lionel LOUBERSAC, Secrétaire général du CMNC, ancien délégué de l'IFREMER-NC

1) Un pays doué

Sources :

- Schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie, Calédonie 2025 (mars 2012)
- Conférence maritime de Nouvelle-Calédonie (novembre 2012)
- Revue [Tai Kona n°1](#), mars 2013

La Nouvelle-Calédonie est un pays proche de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Antarctique, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des îles Salomon ; elle se situe sur la ride des Norfolk sur un continent sous-marin avec des profondeurs à -2000 mètres. Sa situation géographique et géologique est propice à un contexte naturel exceptionnel : des terres émergées, des bassins sédimentaires, des plateaux sous-marins.

La France a déposé auprès de l'ONU deux dossiers au nom de la Nouvelle-Calédonie pour étendre les 200 milles nautiques liés à sa ZEE afin de rendre possible d'éventuelles exploitations du sol et sous-sol marins :

- un dossier, déposé en 2007 et instruit en 2009, a affecté à la France une zone de 100 000 km² (zone située à l'Ouest de la Nouvelle-Calédonie) ;
- le second dossier concerne une zone située à l'Est mais revendiquée par le Vanuatu (ZEE autour de l'île Matthews) de 120 000 km², dossier déposé en 2007 mais toujours pas instruit.

Des atouts naturels : la Nouvelle-Calédonie possède une ZEE de 1,5 million de km² + un espace qui équivaut à trois fois la superficie de la France métropolitaine + 19 332 km² de terres émergées + 3473 km de linéaire côtier contre 5853 km en Métropole + 67% des surfaces occupées par des lagons et coraux de l'Outre-mer français. La Nouvelle-Calédonie possède une biodiversité exceptionnelle. Elle se situe dans le triangle d'or au Sud-est du Pacifique réputé comme étant riche de biodiversité : + 60 genres de coraux contre 30 en Polynésie française, 19 espèces de reptiles, 1700 espèces de poissons, 2000 espèces de mollusques, 450 espèces de coraux, 20 espèces de mangrove arbustive, 16 espèces d'halophytes marines (= plantes adaptées aux milieux salés).

Des atouts liés au littoral et à la zone intertidale : un potentiel de développement par le tourisme + des sites naturels pour l'aquaculture (tannes) avec l'aménagement de bassins à terre pour l'élevage de crevettes, huîtres, crabes, micro-algues, poissons : 750 ha de production avec plus de 2500 ha disponibles + milieux atypiques avec une adaptation spécifique : bactéries extrémophiles (= lorsque les conditions de vie normales sont mortelles pour la plupart des autres organismes : températures supérieures à 100°C ou inférieures à 0°C, ou dans les grands fonds marins).

Des atouts dans les lagons-récifs : la pêche côtière produit 1000 tonnes/an, la pêche vivrière et la pêche récréative fournissent 5000 tonnes de production par an.

Des atouts dans le Grand Bleu : des ressources minérales probables : huile gaz, minerais stratégiques, hot spot de coraux « froids » mais milieu quasi inconnu en dessous de 1500 mètres + pêche hauturière responsable (3000 tonnes/an) + des énergies marines renouvelables potentielles (houle, énergie thermique des mers, éolien, off shore, hydroliennes)

2) Les valeurs de la mer

Source : Revue [Tai Kona n°9](#), « La mer et les océans, porteurs d'éthique »

Les pays ou organisations qui se sont dotés d'une stratégie marine et maritime ont tous bénéficié d'une place de premier plan dans le monde : Grèce antique, la République de Venise, le Portugal (XIVe-XVIe siècles), la Grande-Bretagne (XVIIe-XIXe siècles), la Chine et le développement de son « arc côtier » (début XXIe siècle).

Les conditions essentielles : les valeurs communes aux pays « îles » du Pacifique sont souvent des valeurs de la mer : l'homme au premier plan, la responsabilité et la valeur de la parole, la solidarité, le destin commun, le courage face aux risques, les espaces de liberté...

3) La croissance Bleue et des Clusters maritimes

Sources :

- Travaux de la Communauté européenne : « *Blue Growth* » et « *Blue Society* »
- Revue [Tai Kona n°5](#), « Croissance et sociétés... »

Il existe 11 secteurs d'activité maritime :

- Des activités économiques matures : construction navale, port et logistique maritime...
- Des activités économiques émergentes : productions aquatiques marines, éolien marin, industrie de la croisière.
- Des activités en pré-développement : énergies renouvelables marines, biotechnologies bleues, ressources minérales marines

En Nouvelle-Calédonie et dans le Pacifique :

- le trafic maritime avec une taille croissante des navires ;
- le pétrole et gaz (bassin sédimentaire à l'ouest de Bourail : exploration pas encore de prospection) ;
- le tourisme côtier ;
- la protection et l'aménagement des côtes ;
- les productions aquatiques marines (activité émergente) ;
- l'énergie éolienne marine (pas encore en Nouvelle-Calédonie) ;
- les mesures, la surveillance et les suivis en mer (de gros besoins) ;
- l'industrie de la croisière de loisirs (en forte croissance) ;
- les biotechnologies bleues (bactéries extrémophiles en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie pour les cosmétiques ou les bio-plastiques) ;
- les énergies marines renouvelables (un potentiel à instruire pour profiter des courants marins ou de la houle comme cela pourrait se faire à Poindimié) ;
- les minéraux profonds (exploration et pré-développement avec de gros enjeux).

Recommandations préconisées par l'UE : promouvoir la R&D dans les domaines maritimes, faciliter les financements des phases de pré-industrialisation, investir dans les systèmes intelligents (gestion des ports), renforcer le travail en « grappes » (cluster).

Initiatives récentes : un projet de l'UE « *Sea for society* » : prise de conscience des acteurs socio-économiques, des citoyens et des jeunes de l'importance de l'océan dans la vie quotidienne, améliorer la R&D.

Pour la Nouvelle-Calédonie : le commerce et le transport avec des enjeux à relever, la diplomatie (rôle régional avec une cellule de coopération régionale), une économie durablement forte mais à diversifier, une culture maritime, une volonté politique à développer, mettre en synergie des acteurs de la mer.

4) Le CMNC

Le Cluster maritime français est créé en 2006 et regroupe plus de 350 clusters qui emploient plus de 300 000 emplois et 65 milliards € de production : des actions d'influence, des projets et consortiums industriels (Atalaya, Deep Sea Mining – voir le site web).

Des fédérations des ultramarins « Groupe Synergie Outre-Mer » : Guadeloupe, Martinique, Réunion, Polynésie française et depuis 2014 la Nouvelle-Calédonie.

Le CMNC regroupe 34 membres et rassemble 1200 emplois et a instauré 10 collèges thématiques :

- Développement économique – Croissance bleue – innovation ;
- Pêche ;
- Aquaculture ;
- Activités nautiques récréatives sportives touristiques ;
- Éco-responsabilité ;
- Formation et vocations maritimes ;
- Commerce, entretien, réparation, chantiers navals ;
- Prévention des risques ;
- Patrimoine.

Les projets : définir un Observatoire économique de la mer (nombre d'entreprises, nombre d'emplois, tendances par secteur) et publier un Libre Bleu.

Partie II

Intervenante : Lucie JALABERT, Coordinatrice du Syndicat des activités nautiques et touristiques (SANT)

Syndicat créé en 1984, réactivé en 2005 et composé de 26 entreprises. La Nouvelle-Calédonie est le seul endroit dans le monde où il faut un agrément pour créer une activité maritime comme monter une entreprise de navette maritime depuis 2008 (avec une immatriculation ANT).

Des collèges thématiques ont été créés : transport de passagers, taxi-boat, plongées et apnée, pêche récréative, écoles de Kite-surf, location de catamaran, charter, yacht services.

Budget de fonctionnement : 80% d'argent public de la Province Sud et 20% des cotisations des membres. Pour se donner de la visibilité, création de la Maison du Lagon à Port Moselle. Impossible pour le moment de savoir le nombre d'emplois liés aux activités marines et maritimes.

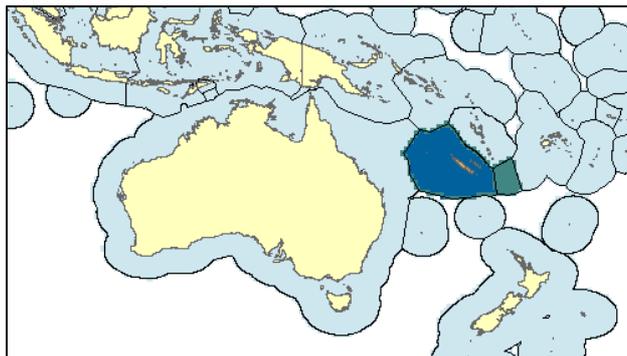
Partie III

Intervenant : Jeff HUGLO, gérant de la société de pêche Albacore, président de la fédération de la pêche hauturière (FPH)

Depuis récemment, la pêche hauturière se responsabilise à bord des palangriers calédoniens avec un poisson mieux pêché et donc de meilleure qualité pour décrocher dans peu de temps un label pêche responsable pour la méthode de pêche (1 hameçon = 1 poisson) et les vidanges (ne plus balancer dans le port la nuit). La production annuelle est de 3000 tonnes dont 1500 tonnes exportées.

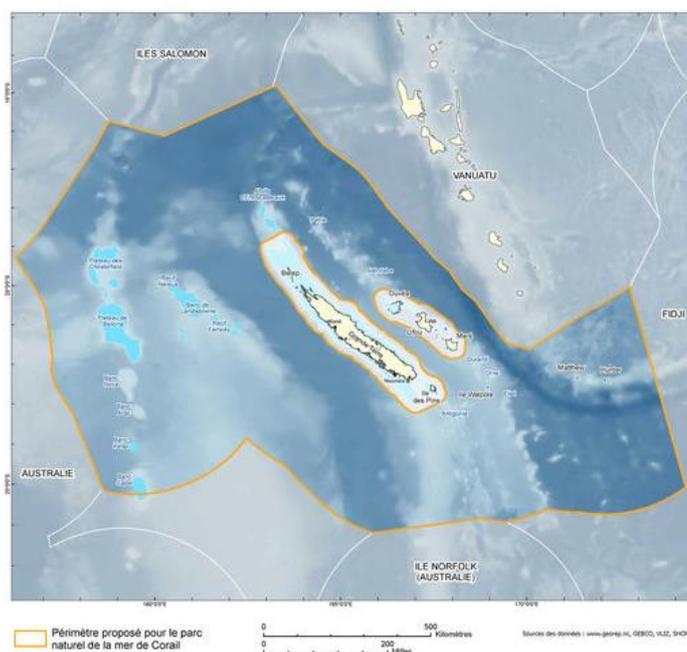
Infos et documents annexes

En 2015, à l'initiative de la France, le navire océanographique français *L'Atalante* fera une campagne géologique et sismique pour pénétrer dans les couches sédimentaires dans la ZEE de la Nouvelle-Calédonie et ainsi cartographier les fonds marins en partenariat avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Calédonie.



On trouve du gaz sur la côte Ouest de l'île du Nord de la Nouvelle-Zélande. Durant ces derniers mois, des représentants de Total, d'un pétrolier texan et d'un institut français de recherche de ressources stratégiques ont été de passage en Nouvelle-Calédonie.

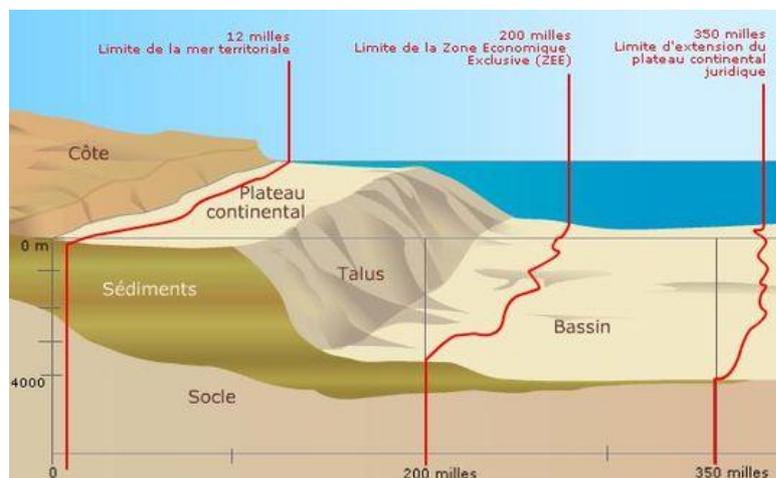
La campagne d'exploration ne signifie pas campagne de forage, qui elle, pourrait se faire dans un second temps. En attendant, il n'existe aucun code minier marin en Nouvelle-Calédonie. Seule la DIMENC est habilitée pour autoriser un opérateur à effectuer des forages après autorisation. Le forage pourrait se faire donc dans le parc marin de la mer de Corail. Exploiter le pétrole exige des technologies maîtrisées dans des environnements faibles mais dans l'espace calédonien, ces technologies seraient plus délicates de par les couches sédimentaires et la richesse de la biodiversité présentes, entraînant des coûts financiers très élevés.



Parc marin de la mer de Corail

ZEE et plateau continental

« En vertu de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, aussi appelée Convention de Montego Bay, signée en 1982, les États côtiers peuvent revendiquer des droits souverains sur les ressources naturelles du sol et du sous-sol de la haute mer. Pour cela, il leur faut démontrer qu'il existe un prolongement naturel de leur territoire terrestre sous la mer au-delà des 200 milles nautiques (370 kilomètres) de leur Zone économique exclusive (ZEE), où leurs droits sont automatiquement reconnus. Cette extension ne peut toutefois pas dépasser la limite des 350 milles (648 kilomètres) et ne concerne pas les ressources halieutiques. »



Source : www.humanite-biodiversite.fr

« Par essence, un cluster rassemble les acteurs principaux d'un même environnement, afin de former une communauté d'une importance suffisante pour soutenir leurs secteurs d'activités et peser sur les décisions locales.

Le Cluster maritime Nouvelle-Calédonie a donc vocation à rassembler les acteurs du monde maritime calédonien pour promouvoir les activités qui lui sont liées dans les domaines de l'économie (nautisme, tourisme, transports, pêche, aquaculture, énergies, finance et assurances...) mais aussi de l'environnement, de la culture et du patrimoine ou encore de l'équilibre social et de l'aménagement du territoire, tout en protégeant cette source de richesses qu'est la mer et en assurant la promotion de voies nouvelles de développement durable. »

Source : www.marine-oceans.com

Sitographie

Site du [Cluster maritime français](#)

Site de l'[Ifremer](#)

Article du *Monde* sur le [Parc marin de la mer de Corail](#)

Patrice FESSELIER-SOERIP
Lycée du Grand Nouméa
Octobre 2014